



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230411-DEL-2023-04-31-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

*En exercice* : 29  
*Présent(s)* : 21  
*Absent(s) représenté(s)* : 8  
*Absent(s) non représenté(s)* : /  
*Ne prennent pas part au vote* : /  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 04 avril 2023  
*Date d'affichage de la convocation* : 04 avril 2023

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

### Délibération n° DEL.2023-04-31

#### **Plan de financement : étude de faisabilité réseau de chaleur biomasse**

Le 11 avril 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à AILLOT Sonia. FLEURIER-LEFORT à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur :** La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2023-02-04 du Conseil Municipal du 28 février 2023,

Vu le projet de construction d'un réseau de chaleur biomasse,

Vu l'avis favorable de la commission générale du 28 mars 2023,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'ADEME et du dispositif Fonds vert,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2023-02-04 du Conseil Municipal du 28 février 2023,
- **APPROUVE** le plan de financement relatif à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur biomasse :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Objet	Montant	Sources	Montant	Taux
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage – étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur	29 875 €	ADEME	17 925 €	60%
		Fonds vert	5 975 €	20%
		Fonds propres	5 975 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>29 875 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 875 €</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des divers financeurs,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire  
Josiane MONDON



La Maire,  
Marie-Christine BAUDOUIN



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 12 avril 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>*